

Services Civiques Nouvel Agrément 2022-2025

Nouvel Agrement 2022-2025				
Thématique :	 □ Présidence □ Administration et Finances □ Haut Niveau ☑ Formation & Emploi 	☐ Clubs et Territoires☐ Pratiques Fédérales☐ Affaires juridiques et Institutionnelles		
	□ Marque	□ 3x3		
Destinataires :	□ Comités□ Ligues□ Ligues et Comités	☑ Ligues, Comités et Clubs ☑ CTS		
Nombre de pièces jointes: 0				
☑ Information☐ Echéance de réponse :				

Dans la continuité de notre note d'information du 17 novembre dernier https://basketfrance.sharepoint.com/sites/extranet/site notes/Pages/2022-11-17-NOTE-LR-CD-CLUBS-2-PFE-Services-Civiques-Situation-Actuelle.aspx

L'instruction de notre renouvellement d'agrément collectif par l'Agence nationale du Service Civique, après plusieurs allers/retours, la FFBB a le plaisir de vous informer de l'obtention de notre nouvel agrément collectif en date du 21 novembre 2022. Ce renouvellement est établi pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 20 novembre 2025. Dans cet agrément nous retiendrons la constance du volume de missions attribuées

Conséquences immédiates :

Au regard des volumes, les missions en attente sont et seront débloquées mais d'une manière progressive. Il appartient à la FFBB de valider sans erreur (cf valeurs SC, conformité/missions et durée) chacune des missions

Pour mémoire, 2 situations sont alors possibles :

1 - Par défaut, toutes les ligues régionales, les comités départementaux/territoriaux ainsi que tous les clubs ayant déjà **bénéficié de missions de services civiques sur l'agrément précédent (2019-2022)**, sont déjà agréés et rattachés, en tant que structures secondaires, au nouvel agrément collectif national (FFBB 2022-2025).

La procédure en sera facilitée avec mise en œuvre des missions à brève échéance.

2 - En revanche, les **clubs primo demandeurs** doivent ensuite être rattachés à l'agrément national par le biais d'un avenant à celui-ci, ce qui **a pour effet de retarder la mise en œuvre effective des missions concernées** (toutefois, des alternatives sont envisageables et seront proposées le cas échéant).

Problème actuel et récurrent :

Situations fréquentes :

Accueil sur ELISA avec l'ancien numéro d'agrément avec une impossibilité de réaliser les contrats avec le nouveau numéro du nouvel agrément.

Réponse :

Pour information, c'est à priori une situation normale au regard des exigences de l'ASC.

Le service fédéral doit réaliser une démarche sur la plateforme de l'Agence SC, notamment de vérifier la conformité de la demande et valider.

Cette démarche réalisée permet après une notification de nos services, à la structure d'accéder à la plateforme ELISA avec le nouvel agrément qui permet de gérer son (ses) contrat(s).

Cette action est réalisée en même temps que le traitement des autres dossiers en cours.

La FFBB fait le maximum pour habiliter l'ensemble des structures (très nombreuses). Nous comprenons les difficultés actuelles notamment pour certains cas épineux (voir urgent).

Malgré le nombre important de demandes déposées et en attente, le maximum est fait pour vous répondre notamment de raccourcir nos délais de réponses.

Contact : Samar DHAHRI E-mail : servicecivique@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Samar DHAHRI Attachée au Service Civique	Tahar ASSED D.T.N. Adjoint Directeur Pôle Formation & Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence 2022-12-09 NOTE LR-CD 2-PFE Services Civiques VFIN .doc		